

CONTRAT DE VENTE DE MATÉRIEL

ENTRE D'UNE PART :

S.A.R.L. LE P'TIT BOIEN

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX (33), sous le numéro 511 596 272, dont le siège social est 2 rue Raymond Poincaré 33380 BIGANOS, prise en la personne de son gérant Monsieur Philippe GRAVEY

Ci-après désignée «le Vendeur»

ET D'AUTRE PART :

Monsieur Mathieu MESCHIN

Né le 07 mai 1989 à LEPARRE MÉDOC (33), de nationalité française, artisan, en cours d'immatriculation au répertoire des métiers, domicilié 24 route de By 33340 BEGADAN.

Ci-après désignée « l'Acheteur»

du Post
P.G.M.

Sur ce, il a été convenu et arrêté ce qui suit entre les parties aux présentes.

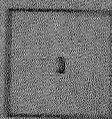
PRESENCE – REPRESENTATION

Les parties aux présentes déclarent qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure, notamment relative aux incapables majeurs, susceptibles de restreindre leur capacité civile ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

En outre elles certifient ne pas être et n'avoir jamais été en état de faillite personnelle, liquidation des biens, règlement judiciaire ou cessation de paiement.

- La S.A.R.L. LE P'TIT BOIEN est représentée à l'acte par Monsieur Philippe GRAVEY en sa qualité de Gérant, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes aux termes des statuts.

- Monsieur Mathieu MESCHIN intervient personnellement au présent acte.



PG

0.1

Il est ici précisé que Monsieur Philippe GRAVEY, gérant et associé unique de la S.A.R.L. LE P'TIT BOIEN a notifié le 05 mars 2022 au propriétaire bailleur la S.A.R.L. AIR PLUS ENR son départ à la retraite mettant fin au bail commercial au 30 septembre 2022.

Les parties aux présentes interviennent donc dans le cadre d'une cession de matériel et non de fonds de commerce.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

1/ le Vendeur vend par les présentes à l'acheteur qui y consent, le matériel et les marchandises dont la désignation suit :

- Labo charcuterie :

Chambre froide de 2m x 1.50m plus dents de loup, avec un portique 5 barres.

5 étagères 2m linéaire

5 bacs alimentaire

Poussoir hydraulique 15l la bovida plus embouts

Cutter à viande marque C15 villa PSV

6 plats inox gastro

6 plats inox louis xv, 5 saladiers verres, 16 plats en plastique, 4 bac profonds en inox plus leurs couvercles, 9 terrines en terre à pâté, 7 moules en terre, 2 robots découpeurs, 1 étagère en plastique noire, 1 échelle inox, 1 évier bac et reposoir inox, 1 poubelle inox, 1 distributeur à papier, 1 bac à graisse, 1 table à saucisse et boudin avec bac inox, 1 cuve inox cuisson 120l, 1 gazinière 5 feux plus un grand four, 1 hotte aspirante inox, 1 barre inox, 2 chinois, 2 louches, 2 cuillères en bois, 1 poêle, 1 passoire inox, 1 planche de découpe, 1 poubelle inox.

- Matériel plonge :

1 tabouret en plastique, 1 four boulangerie 90x50 plus 4 grilles plus 3 plaques, 1 rôtissoire inox, 1 évier plus reposoir plus une douchette, 1 station de lavage, 1 table inox 1m20, 7 bacs plastiques plus couvercle, 1 séparation entre l'évier et le four, 1 téléphone.

- Matériel couloir et frigo légumes :

2 vestiaires 30x1.80 ferraille, 1 distributeur papier, 5 présentoirs fruits et légumes en alu plus un en angle, 1 planche de découpe, 6 caisses polystyrène, 1 reposoir caisse inox, 1 chambre froide 2m50x2m.

- Labo boucherie plus frigo :

Portique à viande 7 barres dont 2 dents de loup, 1 échelle inox, 12 plateaux plastiques, 1 étagère 3 niveaux 1m20, 20 barrettes de suspension viandes, 2 poubelles à os, 7 crochets tournants, 1 bac rouge plastique, 1 table de découpe 1m20, 1 billot en plastique, 1 table roulette inox, 1 scie électrique mado, 1 armoire à désinfecter les couteaux, 1 gant cote de maille, 5 gilet blancs, 1 néon 1m50, 1 double cloison avec vitre, 1 porte battante vitrée, 1 chambre froide 2mx2.50m.

- Magasin :

1 vitrine marque JORDANO galbé 7 m

1 machine à steak haché DADAUX

1 micro onde ORVA

1 trancheuse à jambon MANCONI ET CIE

1 thermoscelleuse TECHNITRAN OP 140

1 desserte inox TECNOX 2mx0.80m

1 poubelle ronde inox

1 lave main

1 distributeur essuie mains TORK

1 distributeur savon inox

4 planches de découpe

1 balance EXA modèle UHRS

1 dérouleur papier inox 0.60 long

1 dérouleur papier acier 0.40 long

1 machine à sous vide KOMET PLUS VAC 21

1 scie à viande LA BOVIDA 25

1 barre dents de loup 2m avec fixation mur

24 barrettes séparation plastique

23 plats plastiques 35cmx30cm

4 plats 23cmx30cm
27 plats creux 27cmx19cm
9 plats 30cmx22cm
227 étiquettes pique prix
8 étiquettes fabrication maison
9 étiquettes promo
3 gros esses
9 esses moyens
6 esses à trou
7 esses gros diamètre
54 esses tailles moyennes
19 petits esses
1 gondole
2 doubles gondoles
1 meuble double porte boissons fraîches
1 meuble crémérie 4 étagères
1 congélateur double porte 10 niveau grilles
2 panneaux publicitaire
2 ardoise support bois
1 climatisation réversible DAIKIN
3 volets roulants fermeture électrique (façade)
1 coffret électrique
1 brother pour créer les étiquettes
-matériel informatique
1 ordinateur qui fait office de caisse enregistreuse plus 1 douchette
1 imprimante EPSON
1 TPE INGENICO



89

1 téléphone

1 balance FW

2/ la présente vente est entendue comme étant parfaite entre l'acheteur et le Vendeur. Ils reconnaissent qu'il est ainsi convenu ce jour de la chose et du prix, ceci en application de l'article 1583 du Code Civil :

Elle est parfaite entre les parties, et la propriété est acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé.

3/ le matériel est vendu dans son état, reconnu par l'Acheteur, pour l'avoir personnellement examiné, ou par personne, déléguée de son choix, à l'endroit où il se trouve. A ce propos, l'acheteur reconnaît agir aux présentes en qualité de professionnel.

4/ le prix convenu soit 40,000,00 € T.T.C. (QUARANTE MILLE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES) s'entend d'un prix global et forfaitaire.

Il est convenu qu'il soit réglé comme suit au jour des présentes :

- par chèque certifié de banque

OU

- par virement bancaire sur le compte du vendeur ouvert auprès de la B.N.P., agence de LANTON sous le n° n°02792 00000095306.

5/ la livraison du matériel est prévue le jour de la signature des présentes suivant inventaire réalisé sur les lieux de situation du matériel, soit 2 rue Raymond Poincaré à BIGANOS (33380).

La présence du matériel cédé rappelé au titre du paragraphe 1 sera constatée de manière contradictoire par les parties qui dateront et signeront l'inventaire annexé à l'acte de cession.

A la demande expresse de Monsieur Mathieu MIESCHIN, le matériel objet des présentes demeurera sur place, l'acquéreur en faisant son affaire personnelle.

En tout état de cause, l'acheteur s'engage à s'acquitter des frais de livraison.

Toute autre modalité d'enlèvement ne pourra être exigée par l'acheteur, qu'à la condition d'avoir été expressément convenue soit :

- par les présentes ;

- par un avenant aux présentes, accepté par le Vendeur et sollicité dans son établissement par l'acheteur,

- par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois au moins avant la date de livraison indiquée aux présentes.

5

PG
M.M

Il est ici précisé que quelques soient les modalités de transport choisies, qu'elles fassent ou non l'objet d'un avenant spécifique établi dans les conditions susvisées, l'acheteur accepte de supporter les risques liés au transfert de la propriété qui s'opère dès la livraison du matériel.

A ce propos, il s'oblige à l'assurer dès ce jour.

6/ Toute modification quant aux conditions arrêtées aux présentes ne seront opposable aux parties qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avenant signé par elles.

7/ Conditions de paiement

L'Acheteur s'engage à s'acquitter du paiement du prix dans les conditions au paragraphe 4.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai fixé et donc après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 10% du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, et sans préjudice de toute autre action qu'il serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Vendeur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison du matériel en cours de la part de l'Acheteur de suspendre l'exécution de ses obligations.

8/ Clause de réserve de propriété

Conformément aux articles L.624-16 et suivants du Code de commerce, et à partir de la date de livraison, la propriété des Matériels est transférée à l'Acheteur, sauf dans le cas où le paiement intégral du prix n'a pas été encaissé.

Le transfert de propriété des Matériels est suspendu jusqu'à complet paiement du prix par l'Acheteur.

Toute clause contraire, est réputée non écrite.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des Matériels, au transfert à l'Acheteur des risques de perte ou de détérioration desdits Matériels soumis à réserve de propriété, ainsi que des dommages qu'ils pourraient subir ou occasionner.

Pour garantir les paiements non encore effectués, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux Matériels livrés mais impayés se reporteront sur les Matériels en stock chez l'Acheteur que la SARL LE P'TIT BOIEN pourrait commercialiser auprès de sa clientèle, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou livraison déterminée.

La présente clause s'exercera de plein droit en cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'Acheteur.

7 - Loi du contrat et clause attributive de compétence

En cas de litiges auxquels le présent contrat et donc les présentes Conditions Particulières et Générales de Vente pourraient donner lieu concernant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, ou toutes contestations, quel qu'en soit l'objet, les parties conviennent expressément d'attribuer compétence exclusive au Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Dans tous les cas, seul le droit Français est applicable

Fait en deux exemplaires

à Biganos

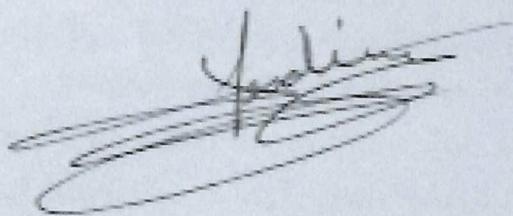
Le 30/09/2022

Le Vendeur Lu et approuvé « Bon pour vente »

Bon pour vente


L'Acheteur Lu et approuvé « Bon pour achat »

Bon pour achat.



Liste des actifs certifiée sincère et conforme au
20 juin 2023 sauf poussin a saucisse (casse + jeté).

